

Permanences :

Mardi et vendredi
de 14h00 à 17h00

N°2.2016

COMMUNE DE VITREUX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 FEVRIER 2016

Présents : MM. Raymond BALLOT, Bruno PIERRE, Alain GOMOT, Marc GENTY, Olivier ABRAHAM, Damien PERIARD

Absents excusés : Didier CABESTANT qui a donné procuration à Damien PERRIARD, Mme Annie PETITJEAN qui a donné procuration à Alain GOMOT, Mme Gaëlle ROTH DIT BETTONI qui a donné procuration à Bruno PIERRE.

Absents : Mme Sophie HOUDELLOT, Daniel PIERRE

Secrétaire : M. Raymond BALLOT

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2016 a été approuvé à l'unanimité des présents par 9 voix.

CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INFORMATIQUE DU SIDEC

Monsieur le Maire expose,

Par sa délibération du samedi 28/11/2015, le Comité Syndical du SIDEC a précisé les conditions d'adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC (SITIC).

Ces services mutualisés ne sont pas directement liés à une intervention avec coût déterminé pour chaque collectivité mais s'inscrivent dans une logique d'actions et de moyens partagés. Ils n'entrent pas dans le champ des prestations soumises à obligation de mise en concurrence et sont HORS CHAMP DE TVA.

Le calcul de ces contributions est établi suivant les modalités arrêtées par la délibération du Comité Syndical du SIDEC du 28/11/2015. Il est rappelé que, pour le calcul des cotisations 2016, la situation de la collectivité est prise en compte au 01/01/2016.

Par ailleurs, dans un souci de rationalisation, il a été souhaité tant par les collectivités membres du SIDEC que par le SIDEC lui-même de pouvoir adhérer à ces services de manière pluriannuelle afin d'éviter de devoir délibérer chaque année sur ce principe tout en conservant le versement annuel de la contribution. Il est proposé désormais que notre collectivité adhère aux services informatiques mutualisés du SIDEC pour une période de un (1) an, renouvelable tacitement, avec une durée maximum de six (6) ans. Les conditions d'adhésion sont définies dans la convention d'adhésion pluriannuelle jointe.

Dans ce cadre rénové, il est proposé au Conseil Municipal:

1/ D'approuver l'adhésion aux services mutualisés du Service Informatique et TIC du SIDEDEC selon les conditions financières fixées dans la délibération du Comité Syndical du SIDEDEC du 28/11/2015.

2/ D'approuver la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion, en pièce jointe, de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEDEC.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIDEDEC du 28 novembre 2015 n° 1756 relative aux cotisations aux services mutualisés du SITIC et à la convention pluriannuelle d'adhésion aux services mutualisés du SITIC,

Considérant que la collectivité souhaite adhérer aux services mutualisés du SITIC selon les conditions financières fixées dans la délibération du Comité Syndical du SIDEDEC du 28/11/2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL:

ARTICLE 1 : *APPROUVE l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SITIC du SIDEDEC.*

ARTICLE 2 : *APPROUVE la signature de la convention pluriannuelle d'adhésion de la collectivité au service informatique et TIC du SIDEDEC.*

ARTICLE 3 : *APPROUVE les conditions financières, soit la somme de 2618 € hors champ de TVA, fixées pour l'année 2016 selon la proposition jointe.*

ARTICLE 4 : *AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous documents afférents.*

ARTICLE 5 : *INDIQUE que les crédits correspondants sont inscrits au budget pour l'année 2016.*

SUBVENTIONS COLLEGE DE PESMES

Comme tous les ans, la commune est sollicitée par le collège de Pesmes pour subventionner les voyages scolaires.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité des présents par 9 voix d'accorder pour l'année 2016 les subventions suivantes au Collège de Pesmes :

<i>Voyage à Rome et à Florence -BORBOLLA Ivan</i>	<i>100€</i>
<i>Voyage en Espagne - CORAND Anthony</i>	<i>100 €</i>
<i>- GRAND Lauriane</i>	<i>100 €</i>
<i>- GRANDJEAN Tiffanie</i>	<i>100 €</i>
<i>- SOYARD Dylan</i>	<i>100 €</i>
<i>- VUITTENEZ Anaïs</i>	<i>100 €</i>

Soit un total de 600 €.

DEVIS ROGER MARTIN POUR REFECTION DES VOIES COMMUNALES

Le maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis suivants concernant la réfection des voies communales de Vitreux.

Lieu	Entreprise	Total HT	TVA	Total TTC
Chemin du Désert	ROGER MARTIN	4 158.00 €	831.60 €	4 989.60 €
Route de l'Abbaye d'Acey	ROGER MARTIN	3 040.50 €	608.10 €	3 648.60 €
Devant l'alambic	ROGER MARTIN	684.00 €	136.80 €	820.80 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, par 9 voix:

- *D'accepter le devis pour la réfection de la route devant l'Abbaye d'Acey pour un montant de 3 040.50 € hors taxe soit 3 648.60€ TTC.*
- *D'accepter le devis pour la réfection devant l'alambic pour un montant de 684.00 € HT soit 820.80€ TTC.*
- *De demander une subvention pour la réfection du chemin du Désert.*

TRAVAUX SYLVICOLES FORET DU VAUIDENAY

Devis des travaux envisagés en 2016 par l'ONF pour la forêt du Vaudenay :

Investissement (TVA 10%)			
Parcelles 1r, 14r, 18j Cloisonnement sylvicole au broyeur	5ha50	210 € HT unit	1 155.00 € HT
Parcelles 1r, 14r, 18r Dégagement manuel de plantation sur la ligne en cheminée.	5ha05	700.00 € HT unit	3 535.00 € HT
Parcelles 18j Nettoisement manuel en plein de jeune peuplement feuillu.	1ha35	710.00 € HT unit	958.50 € HT
TOTAL			5 648.50 € HT 564.85 € TVA 6 213.35 € TTC

Le coût total des travaux s'élève à 5 648.50 € HT soit 6 213.35 € TTC (TVA à 10%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix :

-D'accepter le devis de l'ONF pour le dégagement manuel de plantation d'un montant de 3 535 € HT et le nettoisement manuel d'un montant de 958.50 HT soit un total de 4 493.50 HT.

-De demander un devis à l'entreprise CHECHILLOT pour le girobroyage.

La totalité des travaux sont à partager avec la commune de Pagney.

TRAVAUX SYLVICOLES BOIS D'AMONT ET DU CHAUBREUX

Devis des travaux envisagés en 2016 par l'ONF pour le bois d'Amont et du Chaubreux :

Investissement (TVA 10%)			
Parcelles 24r Cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de plus de 3 mètres	1ha00	283 € HT unit	283.00 € HT
Parcelles 26r, 26rp, 30r Cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 mètres	2ha55	210.00 € HT unit	535.50 € HT
Parcelles 26r, 30r Dégagement manuel de plantation sur la ligne en cheminée	2ha30	763.00 € HT unit	1 754.90 € HT
Parcelles 26rp Dégagement manuel de plantation sur la ligne en cheminée	0ha25	700.00 € HT unit	175.00 € HT
TOTAL			2 748.40 € HT 274.84 € TVA 3 023.24 € TTC

Le coût total des travaux s'élève à 2 748.40 € HT soit 3 023.24 € TTC (TVA à 10%)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 9 voix:

-D'accepter le devis de l'ONF pour le dégagement manuel de plantation pour un montant total de 1 929.90 € HT

-De demander un devis à l'entreprise CHECHILLOT pour le girobroyage

VENTE PARCELLES DE BOIS

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents par 10 voix d'accepter l'offre de :

-RHD Productions pour la vente de 80m³ de résineux de la parcelle 24 AF pour un montant de 2 542€ HT.

-SA CALVI pour la vente de 115 stères de pin noir de la parcelle 28 au prix de 9.50€ le stère.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

❖ Contrôle des bacs d'emballages ménagers recyclables.

Un contrôle a eu lieu sur la commune le 2 février, sur 47 bacs contrôlés quelques erreurs ont été commises.

❖ Passage sur la commune.

La randonnée 1^{er} tour de roue en voiture, randonnée touristique pour véhicules, sera de passage à Vitreux le 5 mars à 11h47.

❖ Randonnée la Lanvertoise.

Cette manifestation est organisée par la section vélo VTT et VTC du foyer rural « les ban'nos ».

Elle aura lieu le dimanche 12 juin.

Plusieurs parcours : VTT 18 km, 30km et 50 km.

Inscriptions et renseignements au 06.33.40.38.20 ou randolanvertoise@gmail.com.

❖ Règle de civilité

Aux propriétaires de nos amis les bêtes, ne pas les laisser faire leurs besoins n'importe où (ou y ramasser), divaguer et aboyer. Les tenir en laisse.

❖ Bois-prévisions

Parcelle 17 du bois du Vaudenay est proposée en consultation pour vente du bois de chauffage (avec l'accord de Pagny).

❖ Aire de jeux

Les jeux pour enfants ont été installés rue de la Forge.

Fin de séance à 22H00

Le Maire
Alain GOMOT